Image not found or type unknown

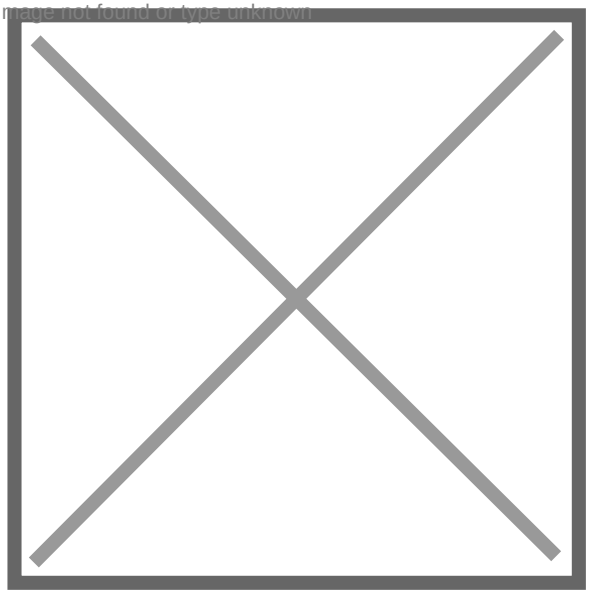

Vente maison familiale dont ma mere a l'usufruit

Par **MAC VANE**, le **05/09/2012** à **23:14**

Bonjour,
mon frère avec l'accord de ma mère (86ans en maison de retraite) et du mien, vend la maison familiale estimée à 140.000€
Pouvez vs m'indiquer le montant que chacun peut espère retirer de cette vente
Sincères salutations

Par **edith1034**, le **06/09/2012** à **08:20**

seuls les nus propriétaires touchent à part égale

pour tout savoir sur la vente immobilière

http://www.fbls.net/COMPROMISVENTEARRET.htm

l'usufruitière ne touchera que 10 pour cent suivant les règles légales d'évaluation,

voir en ce sens les règles de donation

http://www.fbls.net/donationinfo.htm

Par **fif64**, le **06/09/2012** à **09:32**

Bonjour

Petite correction.
Si votre mère a 86 ans, son usufruit est égal à 20% (le barème a été modifié en.....2004).
Les 80% suivants seront répartis entre les nus-propriétaires.

Vu que vous dites que c'est la maison familiale, ces affirmations ne comptent que si votre mère n'est propriétaire que de la totalité en usufruit.

Si elle est propriétaire de la moitié en pleine-propriété et de la moitié en usufruit (le bien appartenait aux deux époux) votre mère touchera 60% de la valeur, et vous vous partagerez les 40% restants avec votre frère.

Par **Lag0**, le **06/09/2012** à **11:00**

Bonjour,
La réponse de fif64 est bonne.
Partant des 140000€ de départ, votre mère va en toucher la moitié si elle a bien la moitié du bien en pleine propriété, donc 70000.
Sur l'autre moitié, elle va toucher 20% pour l'usufruit, donc 14000€.
Votre mère aura donc au total 84000€.
Les 2 enfants se partageront les 56000€ restants, donc 28000€ chacun.

Par **MAC VANE**, le **06/09/2012** à **13:57**

Merci infiniment à tous. Vos explications me sont tres utiles

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés